

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR :

Le projet de règlement numéro 903-24 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Ange-Gardien afin d'identifier les parties du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain

AVIS est donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, lors de sa séance du 15 janvier 2024, a adopté le projet de règlement ci-haut mentionné;

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue **le lundi 12 février 2024**, à compter de 18h30, dans la salle du conseil, située au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui souhaitent s'exprimer sur ces sujets;

QUE l'objet du règlement **903-24** vise particulièrement :

- Le remplacement de l'annexe A du plan d'urbanisme afin d'ajouter l'identification des îlots de chaleur sur le territoire de la Municipalité

QUE ce projet concerne l'ensemble du territoire de la municipalité d'Ange-Gardien;

QUE ce projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h et le vendredi, de 8 h 30 à 12h 30. Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'hôtel de ville, nous vous invitons à communiquer avec les Services techniques au 450-293-7575 afin d'obtenir une copie du projet.

Donné à Ange-Gardien, ce 18^e jour de janvier 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon

